RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société par Actions Simplifiée "7BLOCKS"
Au capital de 77 Euros
Siège social : 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 SAINT-MANDÉ
RCS CRETEIL n° 84376242800012

L'an deux mille vingt-cinq,
Le **31 mars**, à **Neuilly-Plaisance**,
L'associé unique de la société **7BLOCKS**, société par actions simplifiée au capital de 77 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 84376242800012, et dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 SAINT-MANDÉ, s'est réuni en vue de statuer sur la clôture des opérations de liquidation.

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur, **Monsieur Frédéric RENAUX**, demeurant [redacted]
a pris les décisions suivantes :

1. Approbation du rapport du liquidateur

L'associé unique **approuve les comptes de liquidation** ainsi que le **rapport du liquidateur**, exposant l'ensemble des opérations effectuées depuis la dissolution de la société.

2. Quitus au liquidateur

L'associé unique **donne quitus entier, définitif et sans réserve** à Monsieur Frédéric RENAUX pour l'exécution de son mandat de liquidateur.

3. Clôture de la liquidation

L'associé unique **constate la clôture définitive de la liquidation** à la date du 31 mars 2025.
En conséquence, la société **sera radiée du Registre du commerce et des sociétés**.

4. Répartition du boni de liquidation

Il est constaté un **boni de liquidation d'un montant de 1 365 euros**, lequel est intégralement attribué à l'associé unique.

5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de radiation au greffe du tribunal de commerce compétent.

Fait à **Neuilly-Plaisance**, le **31 mars 2025**
L'associé unique,

